



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

10 décembre 2019

Compte-Rendu

L'an deux mil dix-neuf, le 10 décembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 4 décembre 2019, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 17

Pouvoir(s) : 0

Votants : 15

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique, CITRON Jacques, SAGIE Marcel, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, THUILLIER Alain, CHAMBRIN Michel, DESFORGES Philippe, CHOFFY Patrick ; MMES PETIT Christine, DUPRÉ Céline, CHATELAIN Danièle,

Absents excusés : M. THOMAS Didier, M. POISSON Bertrand, M. BONNEAU Jérôme, Mme DAVID Gwendoline,

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Pierre

Ordre du Jour

1. Présentation du dispositif des Jardins de la Voie Romaine

M. Timothée Huck, directeur des Jardins de la Voie Romaine à Beaune la Rolande et à Pithiviers le Vieil présente à l'assemblée l'activité des Jardins de la voie romaine et plus précisément les activités portées par le Relais.

2. Sollicitation de subvention au titre de la DETR 2020

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires du projet de restructuration du groupe scolaire de Bazoches les Gallerandes et notamment la 1^{ère} phase qui consiste à déplacer l'école élémentaire au 1^{er} étage du siège de la CCPNL avec la création d'un cheminement piéton et d'un préau. Ce projet peut être subventionnable au titre de la DETR 2020.

Le coût de ce projet est estimé à 1 007 960 € HT. A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter une subvention de 49.61 % (500 000€) auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour le projet de restructuration du groupe scolaire de Bazoches les Gallerandes pour un montant total estimé à 1 007 960 € HT et d'adopter le plan de financement ci-dessous :

	Montant H.T.	%
<u>DEPENSES :</u>		
Travaux	921 100 €	91 %
Maitrise d'œuvre	61 860 €	6 %
Mission SPS, Contrôle technique, Etudes géotechniques et imprévus	25 000 €	3 %
Total dépenses :	1 007 960 €	100,00%
<u>RESSOURCES :</u>		
DETR 2020 (50% de 1 000 000 €) :	500 000 €	49.61 %
Fonds propres	507 960 €	50,39 %
Total des ressources :	1 007 960 €	100,00%

3. Sollicitation de subvention auprès de la Région relatif à la création d'une cuisine centrale à Bazoches les Gallerandes.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à de nombreuses discussions avec la Région Centre – Val de Loire, l'éligibilité des dépenses pouvant être prises en compte pour l'obtention d'une subvention a été modifiée.

Aussi, à l'unanimité, le conseil communautaire sollicite une subvention auprès de la Région au titre du Contrat de Ruralité et de Solidarité Territoriale (CRST) et adopte le plan de financement comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS ELIGIBLES HT	STRUCTURES	MONTANTS	%
1 Démolition - gros œuvre	Ets LUBIN	16 607,85 €	Région Centre Val de Loire		
2 Cloisons - doublages - isolation	AGD sas	0,00 €	Subvention de base (40%)* **	202 205,08 €	40,0%
3 Menuiseries intérieures	CROIXMARIE	0,00 €	ramené à ****	186 900,00 €	37,0%
4 Serrurerie	CROIXALMETAL	0,00 €	pour autofinancement à 20%		
5 Revêtements de sols	NEYRAT sas	46 196,80 €	Etat DETR 2019 (prorata)	123 614,83 €	24,5%
6 Peintures	LEROY SEB DECO	0,00 €	Etat Contrat ruralité (prorata)	93 847,92 €	18,6%
7 Faux plafonds	AGD sas	0,00 €			
8 Electricité	SETC	24 213,62 €			
9 Plomberie - chauffage - ventilation	STIMA	80 922,05 €			
10 Cuisine	CLIMAT CUISINE	283 962,76 €			
	Sous total travaux	451 903,08 €	Autofinancement	101 149,94 €	20,01%
BUREAU DE CONTRÔLE (AVA)	APAVE	193,22 €			
BUREAU DE CONTRÔLE (CTC)	APAVE	1 987,37 €			
BUREAU DE CONTRÔLE (CIP)	APAVE	209,78 €			
COORDINATEUR SPS	APAVE	1 316,63 €			
ARCHITECTE *	C+S architecture	12 517,72 €			
	ETE 45				
	Oxylium				
Etude de faisabilité	Canopée Associés	5 225,00 €			
	Sous total AMO	21 449,71 €			
Véhicule fourgon isotherme et frigorifique	PEUGEOT	32 159,90 €			
	TOTAL	505 512,69 €		505 512,69 €	103%

4. Avenant relatif aux travaux de création d'une cuisine centrale à Bazoches les Gallerandes

Suite à l'avis favorable de la CAO en date du 10 Décembre, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avenant au marché de travaux de création d'une cuisine centrale à Bazoches comme suit :

Lot n°10 – Equipements de cuisine – Ent. CLIMAT CUISINE = + 884 € HT

Cet avenant consiste à l'ajout de l'option d'enregistrement de température pour la cellule de refroidissement ; nécessaire pour obtenir l'agrément sanitaire.

5. Adhésion à l'EPFLI

Suite à la présentation au conseil communautaire du 11 septembre de l'EPLFI (Etablissement Public Foncier Local Intercommunal), et à l'intérêt des communes de Boisseaux, Outarville, Greneville en Beauce et Bazoches les Gallerandes ; il est proposé au conseil communautaire d'émettre un avis sur une adhésion de la communauté de communes à l'EPFLI.

L'impact financier de cette adhésion se traduit sur la fiscalité locale du territoire avec l'instauration d'une taxe spéciale d'équipement (TSE). Pour l'année 2019, le montant de la TSE est fixée comme suit :

Taux additionnels (réels) 2019			
tx add TH	tx add TFB	tx add TFNB	tx add CFE
0,094%	0,130%	0,188%	0,390%

S'agissant de l'impact de la réforme fiscale, et sous réserve des dispositions définitives, les orientations générales sont les suivantes ;

Le taux de la TSE-TH est identique en 2019 et 2020. De ce fait, pour les collectivités nouvellement adhérentes au 1er janvier 2020, le taux de TSE-TH étant nul en 2019, il le reste en 2020. Seules les collectivités adhérentes au 1er janvier 2019 devraient donc avoir un taux de TSE-TH en 2020 (dans le cas présent, les communes de Boisseaux et Outarville sont concernées).

La fraction de produit voté qui ne pourrait pas être répartie sur la taxe d'habitation en raison de ce plafonnement sera donc répartie sur les 3 autres taxes (TFB, TFNB et CFE).

Plusieurs conseillers souhaiteraient solliciter l'avis de leur conseil municipal avant de se prononcer. C'est pourquoi, le Président décide de reporter ce point au conseil communautaire de Février 2020.

6. Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2020

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes sur l'année 2020 :

20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	50 000,00 €

7. Désignation des délégués au syndicat de la Fourrière Animale

Suite à la prise de la compétence « Fourrière Animale » au 1^{er} janvier 2020, le conseil communautaire désigne les représentants de la CCPNL au syndicat pour la Gestion de la Fourrière Animale comme suit :

TITULAIRES

M. Daniel MONCEAU
Mme Danièle CHATELAIN

SUPPLEANTS

Mme Maria PANNEKOUCKE
M. Jean BESNARD

8. Reversement des subventions de l'AESN à des particuliers

Suite aux travaux de réhabilitation d'assainissements non-collectifs, le conseil communautaire autorise le reversement de subventions perçues de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à des particuliers et des collectivités ayant réalisé des réhabilitations de leur installation.

9. Accueil d'enfants « en inclusion » aux accueils de loisirs

Les directrices des accueils de loisirs ont été sollicitées pour accueillir des enfants présentant des troubles autistiques sur les accueils de loisirs durant les vacances scolaires.

L'objectif de cet accueil n'est pas de proposer une solution de garde aux familles mais plutôt de proposer une inclusion pour l'enfant afin de garder un lien social mais aussi de faire connaître et accepter la différence auprès des autres enfants.

Cet accueil en « inclusion » se fera sur des plages horaires maximales de 2h par journée en dehors des repas et des goûters et dans la limite de 2 jours par semaine durant les vacances. Il sera conditionné au préalable par un entretien avec le directeur de la structure d'accueil et se fera sous réserve d'une capacité d'accueil et d'encadrement suffisantes. L'accueil en inclusion est réservé aux enfants qui ne sont pas scolarisés à temps complet.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de fixer le tarif pour l'accueil en inclusion : à savoir 2.50 euros par séance sans modulation du quotient familial.

10. Refacturation des frais de formation du Certiphyto

Une formation Certiphyto a été organisée à la CCPNL le 28 Novembre dernier à destination des communes du territoire. Aussi, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à refacturer les frais de cette formation aux communes de Boisseaux, Jouy-en Pithiverais, Outarville, Greneville en Beauce, Andonville et Attray. Le coût s'élève à 150€ par agent.

11. Refacturation de frais à la commune de Bazoches les Gallerandes

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le chauffage de l'école primaire de Bazoches chauffe aussi les locaux de la mairie de Bazoches les Gallerandes et est payé en intégralité par la CCPNL. La répartition de ces charges, évaluée avec la commune, est fixée 70% pour la commune et 30 % pour la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret. Aussi, le conseil communautaire autorise le Président à appeler à la commune de Bazoches les Gallerandes le remboursement de ces frais pour l'année 2018 évalués à 12 029.12 €

12. Autorisation pour établir une carte essence à la station U de Neuville aux Bois

Pour des raisons de praticité, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à souscrire une carte carburant auprès de la station-service U de Neuville aux Bois. Cette carte servira principalement au Pôle Ados dans le cadre de la location du mini bus auprès du supermarché U.

13. Affaires diverses

- ✓ Assurances : le cabinet d'études a rendu son rapport d'analyse des offres suite à l'appel d'offres relatif au marché d'assurance pour 2020-2023. Pour la partie incendie, responsabilité civile, automobile et protection juridique, la CCPNL réalisera une économie importante tout en bénéficiant d'une protection de meilleure qualité. Dans le cadre de sa délégation, le Président signera donc les marchés d'assurance comme suit :

IARD	Situation 2019		Situation 2020	
Incendie - DAB	Groupama / SMACL	15 828,64 €	3 965,25 €	Groupama
Responsabilités	Groupama	2 800,74 €	2 178,85 €	Groupama
Auto et Auto-mission	Groupama	3 803,00 €	2 499,28 €	Groupama
PF / PJ	Groupama	1 400,37 €	192,78 €	CFDP / 2C Courtage
Total		23 832,74 €	8 836,16 €	
Economie réalisée		14 996,58 €	/ an	
		59 986,34 €	/ 4 ans	

Pôle Ados : un point sur la fréquentation du mois de Novembre est présenté à l'assemblée. Il s'avère que la fréquentation le samedi et le mercredi après-midi est quasi-nulle. Le mercredi, les jeunes rentrent par le bus à 13h30 et n'ont pas la possibilité de rester au pôle Ados, faute de moyen de transport pour rentrer chez eux ensuite. Un sondage est donc organisé auprès des jeunes pour connaître la fréquentation éventuelle si un moyen de transport était mis à disposition pour les ramener chez eux le soir.

Le samedi, les jeunes ont d'autres occupations. Ils ont généralement des compétitions sportives ou préfèrent profiter de leur famille et amis. Une réflexion est engagée pour ouvrir un samedi après-midi sur 2 sur Bazoches ou Outarville et de proposer de temps à autre des sorties sur la journée complète du samedi (exemple : forum de l'orientation sur Orléans).
Sur le temps périscolaire, la fréquentation est en hausse. Le pôle Ados étant actuellement fermé le lundi, une ouverture serait nécessaire car beaucoup de jeunes finissent plus tôt ce jour-là.

Grenelle des violences conjugales : Suite au courrier de la sous-préfecture envoyée le 20 novembre dernier à destination des communes et relatif à l'hébergement des victimes de violences conjugales, il est décidé que la prise en charge éventuelle des nuitées sera portée par le CIAS.

Philippe DESFORGES

Pierre ROUSSEAU

Michel CHAMBRIN

Céline DUPRE

Alain THUILLIER

Marcel SAGIE

Christine PETIT

Patrick CHOFFY

Martial BOURGEOIS

Danielle CHATELAIN

Jean Louis BRISSON

Jacques CITRON

Daniel POINCLOUX

Dominique GAUCHER

Jean-Marc LIROT